

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-03-053-DAP

Nomenclature : 3.5.6

OBJET : DENOMINATION « RUE JEAN ROSTAND »

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 16 mars 2022
 Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 16/03/2022*

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	Mme NOGARO
Mme BAULON	procuration à	Mme ORDUNA
M. CENDRES	procuration à	Mme LE GALL
Mme LALANNE	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme ORDUNA, M. LECERF

➤ Arrivée de Mme ORDUNA au point n° 2022_03_045_DGS

SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents en début de séance	25
Nombre de présents à partir du point n° 2022_03_045_DGS	26
Nombre de pouvoirs en début de séance	5
Nombre de pouvoirs à partir du point n° 2022_03_045_DGS	6
Nombre de votants en début de séance	30
Nombre de votants à partir du point n° 2022_03_045_DGS	32

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de dénommer la voie qui desservira les programmes actuellement en cours de construction (Immobilière Sud Atlantique et SCCV Tarnos Laborde), situés aux abords de la rue Grand Jean, afin d'en faciliter l'identification.



Dans ce cadre, le souhait est exprimé de dénommer ladite voie « Rue Jean ROSTAND », ce nom paraissant adapté à l'environnement du secteur.

Ce nom reste lié à notre large territoire, puisqu'il passa une partie de son enfance à la Villa Arnaga à Cambo-les-Bains et que le biologiste et naturaliste qu'il devint, installa dans les années 1960 près de étangs de Pouydesseaux dans les Hautes-Landes son centre de recherches sur les anomalies engendrées sur les batraciens par les divers agents biologiques.

Ecrivain, libre penseur, écologiste, pleinement engagé dans les causes pacifistes et féministes, Jean-Rostand n'eut de cesse de proclamer également son rejet absolu de l'armement atomique. Il restera un penseur marquant du XXème siècle, un de ceux notamment qui ont précieusement invité à réfléchir sur le rapport de l'Homme à la science et sur les finalités de cette dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Considérant qu'il convient de dénommer ladite voie lorsqu'elle sera ouverte à la circulation publique,

DELIBERE

DENOMME la voie « *Rue Jean ROSTAND* », telle qu'indiquée sur le plan ci-joint.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr